

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 16 octobre 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 03 octobre 2023
- Affichage en Mairie le 09 octobre 2023

La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER, Président, Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Régine DIETRICH, Claudine GUILLEMIN, Christelle HIRSCHMANN, Annick SUTTER, Karine VOGELISEN, et Messieurs Maurice GOETTELMMANN, Albert MARCOT, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Clémentine JEHL,
- Monsieur J-Philippe HIHN,
- Madame Manon WOTOWIEC,
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

SOUS-PREFECTURE

07 DEC. 2023

67 SELESTAT-ERSTEIN

Était absente :

- Madame Stéphanie HUSSER

Madame Clémentine JEHL a donné procuration à Madame Régine DIETRICH,
Monsieur J-Philippe HIHN a donné procuration à Monsieur Olivier SOHLER,

Membres en exercice : 13 Présents : 9 Absents et excusés : 3
Procurations : 2 Absente : 1

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Monsieur Albert MARCOT secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.
2. Finances :
 - 2.1 Budget général du CCAS : budget supplémentaire 2023
 - 2.2 Création d'une régie de recettes pour le budget général

- 2.3 Acceptation d'un don pour le budget général
- 2.4 Acceptation d'un don pour le budget général
- 2.5 Budget annexe DM n° 1
- 2.6 Acceptation d'un don pour le budget annexe

- 3. Personnel :
 - 3.1 Création d'un poste d'infirmière à compter du 1^{er} décembre 2023
 - 3.2 Création d'un poste d'infirmière à compter du 1^{er} janvier 2024
 - 3.3 Création d'un poste d'agent social à temps plein à partir du 1^{er} novembre 2023

- 4. Acceptation de la convention avec le groupement de commande de ROUFFACH

- 5. Cadeau de Noël des résidents

- 6. Fête de Noël des anciens

- 7. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel

- 8. Divers

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.	Adopté à l'unanimité
2.1. Budget général du CCAS : budget supplémentaire 2023	Adopté à l'unanimité
2.2. Création d'une régie de recettes pour le budget général	Adopté à l'unanimité
2.3. Acceptation d'un don pour le budget général	Adopté à l'unanimité
2.4. Acceptation d'un don pour le budget général	Adopté à l'unanimité
2.5. Budget annexe DM n° 1	Adopté à l'unanimité
2.6. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
3.1. Création d'un poste d'infirmière à compter du 1 ^{er} décembre 2023	Adopté à l'unanimité
3.2. Création d'un poste d'infirmière à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Adopté à l'unanimité

3.3. Création d'un poste d'agent social à temps plein à partir du 1 ^{er} novembre 2023	Adopté à l'unanimité
4. Acceptation de la convention avec le groupement de commande de ROUFFACH	Adopté à l'unanimité
5. Cadeau de Noël des résidents	Adopté à l'unanimité
7. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023, préalablement diffusé est approuvé à l'unanimité

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

2. FINANCES

2.1 Budget général du CCAS – budget supplémentaire 2023

Le projet de budget supplémentaire est présenté par Mme Régine DIETRICH :

▪ FONCTIONNEMENT

Dépenses : 16 506,- Euros

Recettes : 16 506,- Euros

Excédent : ./.

▪ INVESTISSEMENT :

Dépenses : 9 768,- Euros

Recettes : 9 768,- Euros

Excédent : ./.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2023, comme ci-dessus présenté.

Pour l'aide financière relative à l'abonnement au bip d'alerte pour les personnes âgées, le constat est fait qu'il n'y a pas beaucoup d'utilisateurs. Mme HIRSCHMANN demande de relancer une information à ce sujet au niveau de la Commune.

Mme DIETRICH demande s'il est possible d'augmenter la subvention à l'association PAPRIKA (il y a un certain nombre d'habitants de Scherwiller qui en bénéficient). M. SOHLER trouve qu'il est gênant d'augmenter la subvention d'une association par rapport aux autres. Mme DIETRICH propose de réaliser un événement au profit de cette association. M. SOHLER estime que ce serait plus approprié, tout comme l'ensemble des administrateurs présents.

Mme VOGELISEN rappelle qu'il était question d'intégrer l'association « AUPTISME » dans la liste des bénéficiaires.

M. GOETTELMANN demande si nous avons des bilans de fonctionnement de ces associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE le budget supplémentaire 2023, comme ci-dessus présenté.

ADOpte A l'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

2.2Création d'une régie de recettes pour le budget général

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu les articles R 1617-1 à R 1517-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 9 octobre 2023,

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement des dons attribués au CCAS,

Il est demandé au Conseil d'Administration,

DE DECIDER la création d'une régie de recettes à la Mairie dénommée « divers encaissements CCAS » pour l'encaissement des dons attribués au CCAS – Budget Général ;

Le mode d'encaissement sera :

- Numéraire
- Chèques

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800,- €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au minimum une fois par mois avec un minimum de 50,- €. À la fin de l'année, le solde de l'encaisse en numéraire sera versé sans tenir compte du seuil des 50,- €.

Un régisseur titulaire et un régisseur suppléant seront désignés par le Président, après avis conforme de M. le Comptable du Trésor.

Il est précisé qu'il n'est pas octroyé d'indemnité de responsabilité au régisseur titulaire ou au suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE la création d'une régie de recettes à la Mairie dénommée « divers encaissements CCAS » pour l'encaissement des dons attribués au CCAS – Budget Général ;

Le mode d'encaissement sera :

- Numéraire
- Chèques

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800,- €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au minimum une fois par mois avec un minimum de 50,- €. À la fin de l'année, le solde de l'encaisse en numéraire sera versé sans tenir compte du seuil des 50,- €.

Un régisseur titulaire et un régisseur suppléant seront désignés par le Président, après avis conforme de M. le Comptable du Trésor.

Il est précisé qu'il n'est pas octroyé d'indemnité de responsabilité au régisseur titulaire ou au suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

2.3 Acceptation d'un don pour le budget général

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

M. et Mme Gerhard KUHMEI, domiciliés à SCHERWILLER, ont souhaité faire un don de 100 € au CCAS de SCHERWILLER.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

DE DECIDER de l'acceptation du don d'un montant de 100 € ;

DE DECIDER de l'intégration de la valeur du don de 100 € dans l'état d'actif du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 100 € ;

DECIDE l'intégration de la valeur du don de 100 € dans l'état d'actif du CCAS.

ADOpte A l'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

2.4 Acceptation d'un don pour le budget général

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

M. Alfred ZIEGLER, domicilié à 63000 CLERMONT-FERRAND a souhaité faire un don de 840 € au CCAS de SCHERWILLER.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

DE DECIDER de l'acceptation du don d'un montant de 840 € ;

DE DECIDER de l'intégration de la valeur du don de 840 € dans l'état d'actif du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 840 € ;

DECIDE l'intégration de la valeur du don de 840 € dans l'état d'actif du CCAS.

ADOpte A l'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

2.5 Budget annexe : décision modificative n°1

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

670011758	Ehpad "Résidence de l'Alunna"	DES n°1 2023
Code INSEE	EHPAD SCHERWILLER PA CCAS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

fonctionnement et investissement

Désignation	Dépenses (1)		Revettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-40613 : Chauffage	0,00 €	19 271,46 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 661 : Groupe 1 : Dépenses affectées à la Fonctionnement courant	0,00 €	19 271,46 €	0,00 €	0,00 €
D-41411 : Rémunération principale	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 662 : Groupe 2 : Dépenses affectées au personnel	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-41558 : Autres	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6511 : Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	21 104,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 655 : Groupe 3 : Dépenses affectées à la structure	0,00 €	21 104,14 €	0,00 €	0,00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM héberg persm résidents affectés à éco	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 159,50 €
TOTAL R 647 : Groupe 1 : Produits de la exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 159,50 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 047,00 €
R-7488 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 759,00 €
TOTAL R 648 : Groupe 2 : Autres produits constatés à l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 806,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 422,07 €
R-773 : Mandats annulés (sur exerc. antér.) ou affectés d'échéance quasi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 994,93 €
TOTAL R 649 : Groupe 3 : Produits financiers et produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 417,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	86 382,60 €	0,00 €	86 382,50 €
INVESTISSEMENT				
D-1541 : Emprunts en euros	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 621 : Titre 1 : Rapprochement des dettes financières	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2154 : Matériel et outillage	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 622 : Titre 2 : Acquisition de l'équipement de l'établissement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		101 382,60 €		86 382,50 €

Pour la section de fonctionnement,

augmentation de crédits :

- Au 60613 : chauffage - faire face aux dépenses de gaz
- Au 64111 : rémunération du personnel - réajustement suite à des remplacements d'absences
- Au 6611 : Intérêts de l'emprunt - augmentation de 44 000 € par rapport à 2022

Possible grâce à :

- Au 735111 : crédits supplémentaires de l'ARS (dotation – produits constatés d'avance et suppléments par rapport aux prévisions d'hébergement
- Au 7444 : FCTVA
- Au 7718 : Subvention de la conférence des financeurs
- Au 773 : Des mandats annulatifs

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Pour la section d'investissement :

Nous avons dû faire un transfert au début d'année du 1641(emprunts) vers le 165 (caution) suite au nombre important de décès. Il nous faut transférer des crédits depuis le compte 2154 (matériel et outillage) au 1641 pour permettre de régler le montant de la totalité de l'emprunt de l'année en cours.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a approuvé cette décision modificative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

2.6 Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

Suite à sa dissolution, l'association les Amis de la Résidence de l'Alumnat a souhaité faire un don de **9 796.87 €** au profit de l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat, et de plus, il percevra les intérêts de ces comptes pour lesquels nous ne connaissons pas encore le montant.

Il est précisé que cette somme sera particulièrement destinée à la décoration de l'Unité de Vie de Protégée.

Il est proposé d'intégrer la valeur de ce don au 7718.

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don cité ci-dessus

DECIDE l'intégration de la valeur de ce don au 7718

EXPRIME ses chaleureux remerciements à l'association les Amis de la Résidence de l'Alumnat

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Siège : **Mairie de Scherwiller** – 1 place de la Libération – **67750 SCHERWILLER**
☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

3. Personnel

3.1 Création d'un poste d'infirmière à temps plein à compter du 1^{er} décembre 2023

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

Suite à une vacance de poste, nous avons la possibilité d'intégrer aujourd'hui une infirmière à temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'infirmière en soins généraux à temps plein.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

3.2 Création d'un poste d'infirmière, à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

Suite à une vacance de poste, nous avons la possibilité d'intégrer aujourd'hui une infirmière à temps non complet à 28h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'infirmière en soins généraux à temps non complet à 28h/semaine.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

3.3 Création d'un poste d'agent social à compter du 1^{er} novembre 2023

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Suite à une vacance de poste, nous avons la possibilité d'intégrer aujourd'hui un agent social à temps plein

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'agent social à temps plein.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		

Siège : **Mairie de Scherwiller** – 1 place de la Libération – **67750 SCHERWILLER**

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

4. Acceptation de la convention avec le groupement de commande de ROUFFACH

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Président**

Une convention constitutive du groupement de commandes régional est formalisée entre le Centre Hospitalier de Rouffach, par délégation du Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA), établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Haute Alsace (GHT), la fonction de coordination est exercée par le directeur des services logistiques du Centre Hospitalier de Rouffach mis à la disposition du GHRMSA et les établissements publics de santé des GHT 10, 11 et 12 et des établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Les signataires de la convention s'engagent à grouper leurs commandes de fournitures dans le domaine suivant : **produits d'entretien, d'hygiène et d'incontinence** dont le détail non exhaustif, par famille, est précisé ci-dessous :

- Produits d'entretien
- Articles d'entretien et de droguerie
- Sacs plastiques
- Produits d'hygiène corporelle
- Usage unique corporel
- Gants
- Incontinence
- Surblouse

Ces fournitures font l'objet de consultations pluriannuelles, sous la forme d'appels d'offres et de Marché A Procédure Adaptée. La période en cours est du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023. La période suivante a démarré au 1^{er} juillet 2023.

Les membres du groupement désignent le Centre Hospitalier de Rouffach en qualité de coordonnateur, ayant la qualité de Pouvoir Adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection.

Tout membre signataire de la convention restera engagé par l'exécution du marché jusqu'au terme de la période contractuelle.

Durée de la convention : à partir du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 8 (huit) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029

Il est proposé au Conseil d'Administration

D'ACCEPTER cette convention avec le groupement de commande de ROUFFACH

Siège : **Mairie de Scherwiller** – 1 place de la Libération – **67750 SCHERWILLER**

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

D'AUTORISER le Directeur à signer la convention

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

ACCEPTE cette convention avec le groupement de commande de ROUFFACH

AUTORISE le Directeur à signer la convention

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

5. Cadeau de Noël des résidents

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Comme chaque année, un cadeau de Noël sera offert aux Résidents de L'EHPAD la Résidence de l'Alumnat. Le budget est de 25 € par Résident.

La composition du cadeau de Noël n'est pas encore arrêtée. Mme DIETRICH et Mme SUTTER sont chargées de faire des propositions avec l'animatrice de l'Ehpad.

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- d'accepter de participer financièrement aux cadeaux des Résidents ;
- d'autoriser le Président à engager la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ACCEPTE de participer financièrement aux cadeaux des résidents

AUTORISE le Président à engager la dépense

ADOPTE A L'UNANIMITE

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

6. Fête de Noël des anciens

La fête de Noël des anciens de la Commune est fixée au samedi 9 décembre 2023. Pour information, en 2022, il y avait 393 invitations pour les 73 ans et plus. Il y a eu environ 200 réponses positives. Pour cette année, une proposition de menu est demandée à la boucherie Gauer.

En 2022, il y avait une trentaine de colis distribués à domicile.

7. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

A l'occasion de la fête de Noël, les personnels de l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat souhaiteraient organiser un repas de fin d'année à l'image des dernières années.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration,

- d'accepter de participer financièrement au repas ;
- de fixer le montant de la participation par agent à 25 € par participant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ACCEPTÉ de participer financièrement au repas
 FIXE la participation de 25 € par agent participant
 AUTORISE le Président à engager la dépense

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
--------------	----------	---------------	------	--------	------------

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER


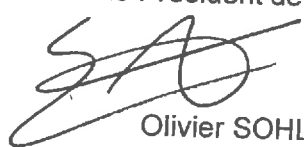
☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

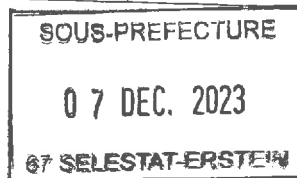
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

8. Divers

- Jardin intergénérationnel :
 - Les travaux se poursuivent – les clôtures et l'enrobé sont posés
 - Les plantations ont pris du retard du fait de la chaleur persistante
- Marché des assurances :
 - Suite à la réception des plis en date du jeudi 21 septembre, il s'est avéré que sur 3 lots, aucun assureur ne s'est positionné. Il s'agit des lots **Dommages aux Biens, Protection Juridique et Protection Fonctionnelle**. Une procédure « gré à gré » a été relancée pour des collectivités dont celle de l'Ehpad de Scherwiller.
- Dates à retenir :
 - 19 octobre : réunion annuelle des familles des résidents de l'Ehpad
 - 14 décembre : fête et repas de Noël des résidents – les membres du CCAS y sont invités

Le Président clôt la séance à 19h45.

SCHERWILLER, le 06 décembre 2023 Le Secrétaire de Séance  Albert MARCOT	SCHERWILLER, le 06 décembre 2023 Le Président de séance  Olivier SOHLER
---	--



Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER
 ☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

